



Conservatoire
du littoral



NORMANDIE

© F. Larrey/CDL

Site des falaises des Vaches Noires (14)

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2016

www.conservatoire-du-littoral.fr



SYNDICAT MIXTE
LITTORAL NORMAND

RENOUVELLEMENT DU CONSEIL DE RIVAGES NORMANDIE



Hubert DEJEAN DE LA BATIE

Monsieur Hubert DEJEAN DE LA BATIE, Vice Président en charge de l'Environnement au Conseil Régional de Normandie, a été élu président du Conseil de rivages le 29 février 2016.

Il succède à Madame Véronique BEREGOVY. Les deux vice-présidentes sont Madame Audrey GADENNE, conseillère départementale du Calvados et Madame Valérie NOUVEL, conseillère départementale de la Manche.

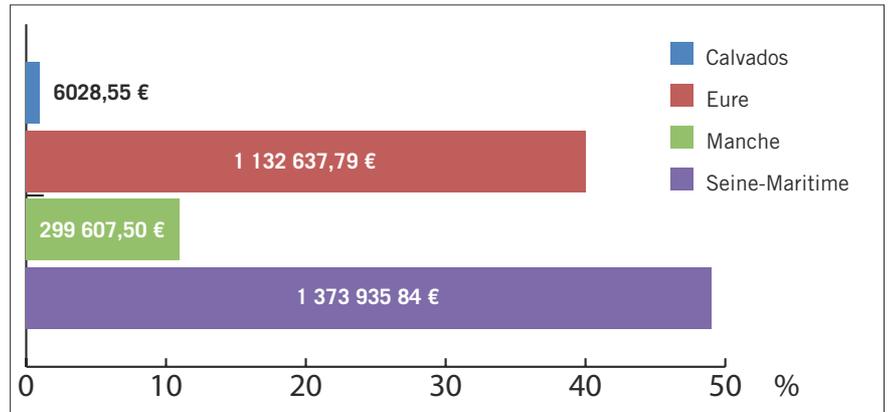
Monsieur DEJEAN DE LA BATIE est également président du Syndicat Mixte Littoral Normand.



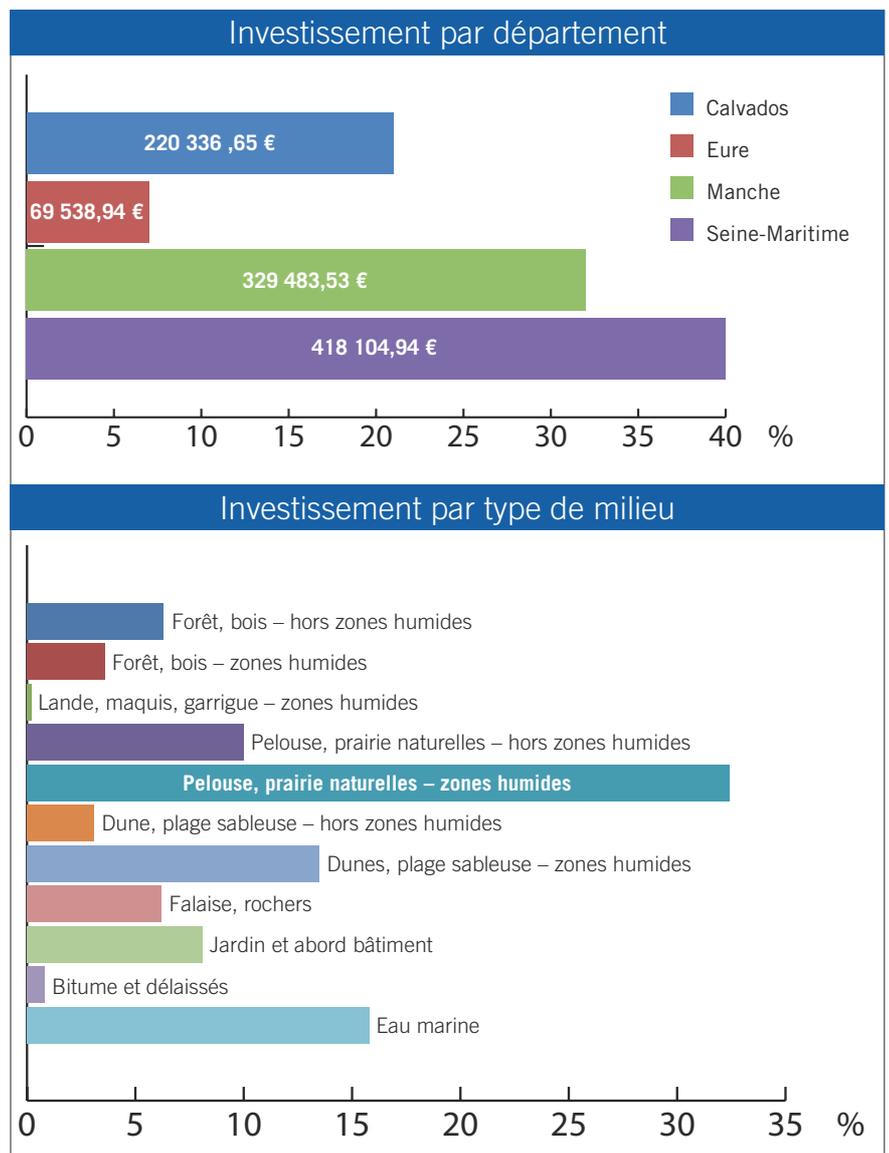
CHIFFRES DE L'ANNEE 2016

Bilan des investissements en Normandie

Mission intervention foncière 2016 : 2 812 209 €



Mission de propriétaire 2016 : 1 037 000 €



Soit 3 849 209 € Investis par le Conservatoire du littoral en Normandie en 2016.

Acquérir

Bilan 2016

13 719 ha

au total sous la protection du Conservatoire du littoral en Normandie fin 2016.

564 ha

de plus sous la protection de l'établissement en 2016, dont 197 ha de parcelles en propriété, portant la surface totale acquise à 7212 ha, et 366 ha de domaine public affecté et remis en gestion, portant la surface affectée à 6447 ha.

43

actes signés.

2 812 209

millions d'euros consacrés à l'intervention foncière (acquisitions, frais d'actes) en 2016.

Les opérations significatives :

366 ha - Rives de Seine Sud

Communes d'Ablon, Honfleur, La Rivière-Saint-Sauveur (Calvados) et de Fiquefleur-Equainville, Fatouville-Grestain et Berville-sur-Mer (Eure)

Localisée en rive sud à l'embouchure du fleuve, la plaine alluviale d'Honfleur a été classée « espace remarquable » au sens de la loi Littoral en 2006. Un premier transfert de 350 ha par le Grand Port Maritime de Rouen avait permis de remettre au Conservatoire une partie de ces terrains. L'année 2016 a permis de compléter l'intervention avec le transfert de 366 ha supplémentaires, soit une entité de plus de 700 ha d'un seul tenant.

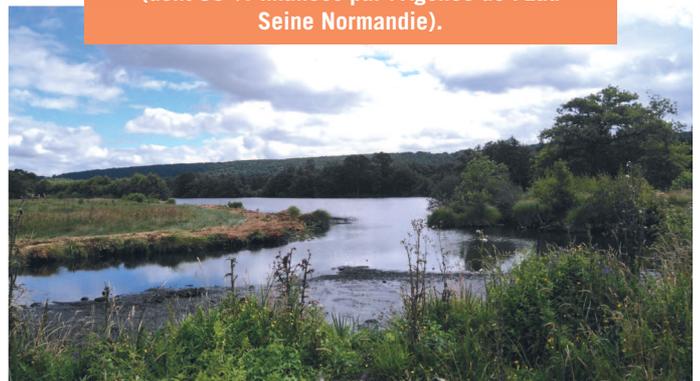


78 ha - Marais Vernier

Communes de Sainte-Opportune-la-Mare, Saint-Thurien, Saint-Ouen-des-Champs (Eure)

Il s'agit de terrains humides d'une grande valeur environnementale (cf. séminaire Ramsar p11), situés au cœur du marais tourbeux, à proximité de la Grand Mare. Le Conservatoire poursuit ainsi, avec le concours et la participation active de tous les acteurs du territoire, sa mission de sauvegarde des paysages et des écosystèmes.

Montant de l'acquisition : 800 000 €
(dont 80 % financés par l'Agence de l'Eau Seine Normandie).



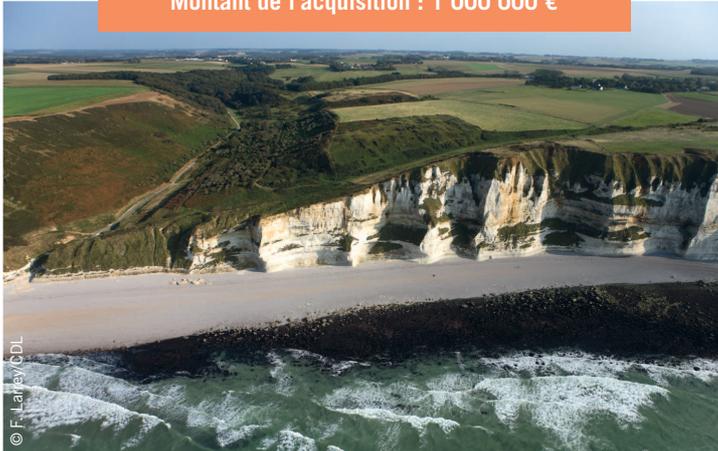
18 ha - Valleuse d'Antifer

Commune : Le Tilleul (Seine-Maritime)

Les principaux enjeux du secteur de la Valleuse d'Antifer sont le maintien des prairies, pelouses, boisements et de l'accueil du public ainsi que la gestion des ruissellements.

Le Conservatoire du littoral, a acquis un centre équestre composé de plusieurs bâtiments d'exploitation et de plus de 14 ha de prairies. Le maintien de ces prairies est essentiel dans la mesure où celles-ci, situées à proximité de la valleuse, contribuent à limiter le ruissellement et l'érosion des sols.

Montant de l'acquisition : 1 000 000 €



Opérations de Déclaration d'Utilité Publique (DUP)

Marais de Cressenval (La Cerlangue, Saint-Vigor-d'Ymonville, Tancarville - Seine-Maritime) et Marais de Villers-Blonville (Calvados)

L'année 2016 a été consacrée au montage de deux projets de DUP en vue d'achever la maîtrise foncière de l'établissement sur ces sites.

L'acquisition de 230 ha sur **le marais de Cressenval** va permettre la réorganisation du parcellaire agricole, et l'amélioration de la gestion hydraulique, assurant ainsi le maintien des usages agricoles. L'arrêté de DUP a été pris en avril 2016. Le montage financier et technique de la procédure étant stabilisé, les négociations amiables vont débuter en 2017.

Montant estimé du projet : 7 285 000 €

Participation à hauteur de 80% de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et 1 850 000 € du Grand Port Maritime du Havre dans le cadre de mesures compensatoires.



Le site des **marais de Villers - Blonville** couvre une superficie de 122 ha sur laquelle le Conservatoire du littoral est propriétaire de 40 ha.

Ce marais constitue une coupure d'urbanisation de la frange littorale de la Côte Fleurie, entre Cabourg et Trouville.

La dernière transaction date de 2011 et le dynamisme du marché foncier ne permet pas de mettre en place une gestion cohérente du milieu et de préservation de la zone humide.

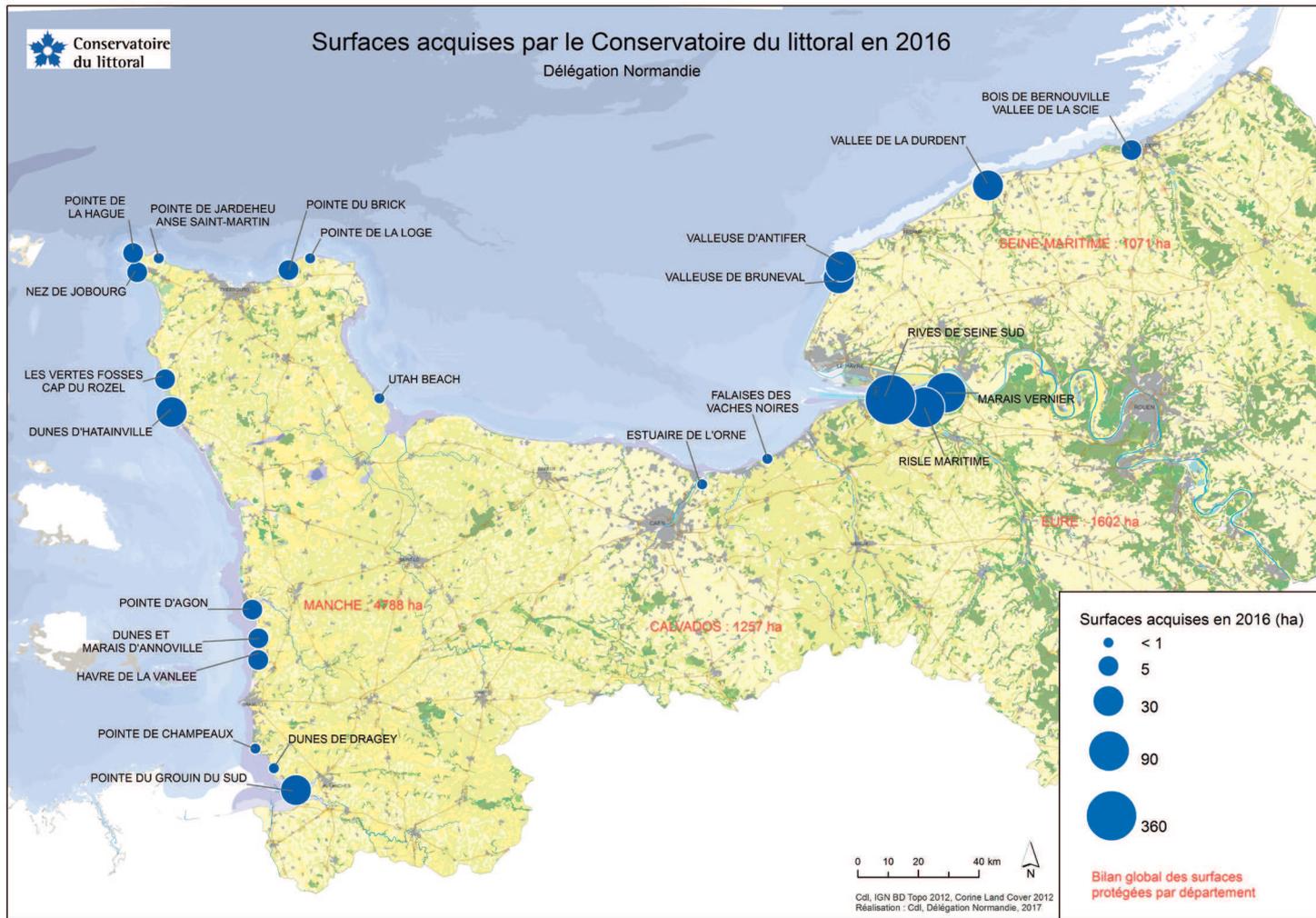
L'enquête publique s'est achevée fin septembre. Une fois l'arrêté de DUP effectif, le processus d'acquisition par voie amiable ou par expropriation débutera.

Montant estimé du projet : 735 000 €



Convention de partenariat avec l'Etablissement Public Foncier (EPF) de Normandie

Dans la foulée de la révision de la stratégie à long terme, le Conservatoire du littoral, grâce à cet accord, pourra recourir à l'appui de l'Etablissement Public Foncier de Normandie pour renforcer sa capacité d'action sur plusieurs sites prioritaires.



Pointe du Grouin du Sud



Vallée d'Antifer



Dunes d'Hatainville



Vallée de la Durdent

Restaurer, Aménager, Valoriser

Aménagement et restauration paysagère

Travaux de restauration de parcelles au Marais Vernier

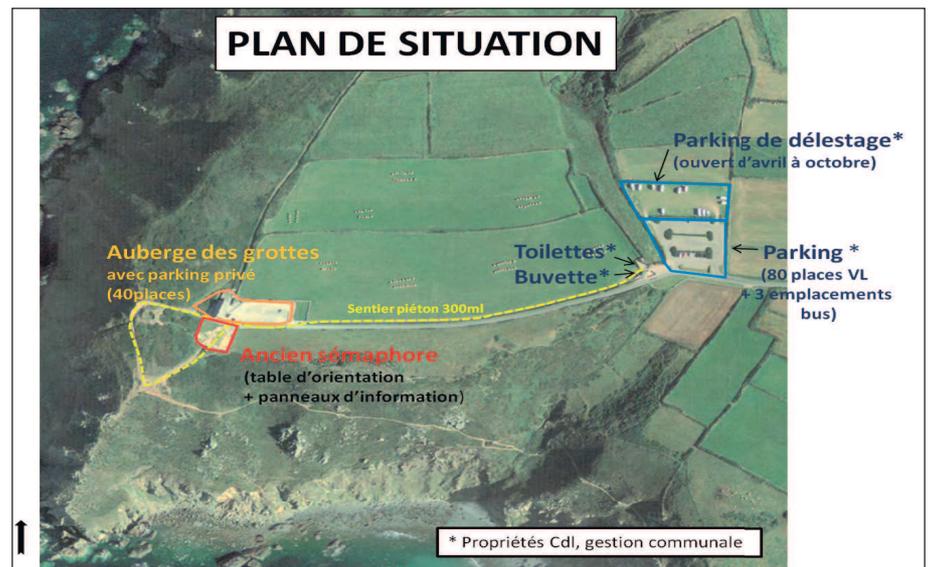
Le Conservatoire du littoral est propriétaire de parcelles sur lesquelles se situaient de vieux bâtiments agricoles, sans intérêt architectural ou usage potentiel : ils ont donc été démolis, afin de remettre les terrains en état naturel. 670 mètres linéaires de clôtures herbagères et un parc de contention ont été implantés afin de permettre un pâturage extensif par les bovins d'un exploitant agricole. La reconstitution de haies et la plantation de 4 pommiers sont également prévues.

L'Agence de l'Eau Seine Normandie et la Région Normandie ont été sollicitées pour une aide financière sur tout ou partie de ces travaux.



Réalisation d'un diagnostic paysager et d'un schéma d'intentions en vue de l'aménagement de l'entrée du site naturel du Nez de Jobourg

Le Nez de Jobourg est l'un des sites les plus fréquentés de la Manche, avec près de 200 000 visiteurs par an. Il offre une série de points de vue remarquables sur les côtes de la Hague, ainsi que sur les îles anglo-normandes. En 1998, le recul de l'aire de stationnement des visiteurs avait permis de résorber la circulation des véhicules sur la pointe du Nez de Voidries et de mieux préserver les falaises, mais des difficultés persistent. En 2016, le Conservatoire du littoral a donc eu recours aux services d'une paysagiste pour réfléchir à la réorganisation globale du site. Des propositions d'aménagement, présentées en comité de suivi, seront validées et mises en œuvre en 2017-2018.



Aménagement et accueil du public

Ouverture du sentier de l'Argousier sur le site de Rives de Seine sud

La création de ce sentier, initiée et réalisée par le Département, répond à une demande locale et intègre les enjeux écologiques et les enjeux cynégétiques (sentier fermé les jours de chasse) et agricoles.

Ce sentier, inauguré en juillet 2016, vient compléter un réseau de cheminements déjà existants localement. Situé en bord du chemin de halage de la Seine qui relie Berville-sur-mer à Honfleur, il offre au randonneur, après 4 km de marche, une immersion de 2,7 km en milieu dunaire. L'aménagement s'est voulu sobre et le plus léger possible afin de préserver cette ambiance naturelle. L'argousier, espèce pionnière et piquante des milieux sableux, est l'emblème de cette promenade.

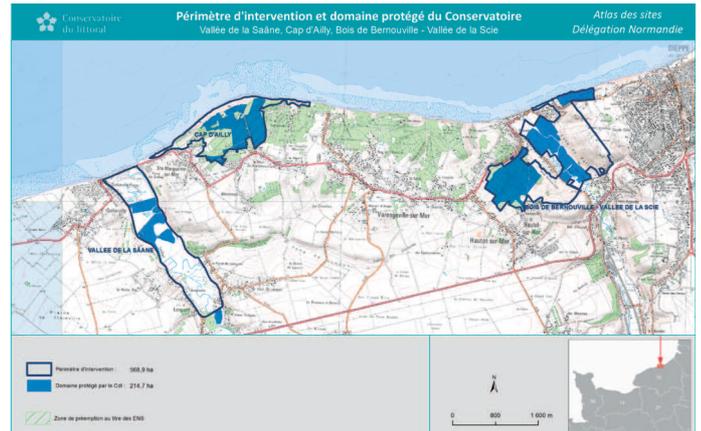


Ingénierie et plan de gestion

Un plan de gestion « supra-sites » de la Vallée de la Saône à la Vallée de la Scie

Le Conservatoire du littoral a lancé en 2014 l'élaboration d'un plan de gestion couvrant plusieurs sites voisins et emblématiques du Pays de Caux : la vallée de la Saône, le Cap d'Ailly, le Bois de Bernouville et la vallée de la Scie. Ce document définit de façon concertée un projet pour les sites à une échéance de 10 ans : enjeux, objectifs, actions à mener.

Fin novembre 2016, le plan de gestion a été approuvé à l'unanimité en présence des élus locaux, de la Communauté d'Agglomération de Dieppe, des acteurs et usagers du territoire, et du Département de Seine-Maritime, gestionnaire des terrains du Conservatoire du littoral fortement impliqué dans la démarche.



Vous pouvez télécharger ce document sur le site du Conservatoire du littoral : <http://www.conservatoire-du-littoral.fr/100-delegation-de-rivages-normandie.htm>

Réalisation d'expertises

Étude sur les « Terrains François » : pour une dépollodérisation douce



Le Conservatoire du littoral envisage de remettre en eau les terrains François, ancien polder situé sur les communes de Sallenelles et de Merville-Franceville d'une surface d'environ 20 ha. La remise en eau de ces terrains permettrait de recréer des marais et prés salés ; elle s'inscrit également dans les stratégies de gestion du trait de côte face aux effets du changement climatique.

Suite à des réunions publiques tenues en mairie de Sallenelles, le Conservatoire du littoral a souhaité aller au-delà des aspects techniques du projet, dont les conclusions ont été rendues en 2015, en développant les volets « accueil du public » et « valorisation pédagogique et touristique du site ». Il a pour cela missionné le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement Vallée de l'Orne afin qu'il réalise un travail d'enquête auprès des habitants de Sallenelles. Cette enquête, dont les conclusions seront prises en compte dans le projet, met en lumière les pratiques actuelles sur les terrains François par les habitants, leur sentiment face à l'évolution du site et à la concertation menée et les aménagements qu'ils imaginent.

Un programme d'actions pour améliorer le fonctionnement hydraulique du marais de Graye sur Mer



Dans un souci de conservation des habitats naturels et d'amélioration du réseau hydrographique du marais de Graye-sur-Mer peu fonctionnel aujourd'hui, le Conservatoire du littoral a confié au bureau d'études CERESA la réalisation d'une étude hydraulique sur la période 2014-2016. En septembre 2016, l'expertise s'est conclue par la présentation aux collectivités, services de l'Etat, Fédération départementale des Chasseurs du Calvados et la Cellule d'Animation Technique pour l'Eau et les Rivières (CATER) de Normandie du programme d'actions qui sera ensuite intégré en tout ou partie au document d'objectifs du site Natura 2000 lors de sa prochaine révision et au plan de gestion du Conservatoire du littoral.

Opération exceptionnelle d'urgence

Localisée en position centrale au sein du Havre de la Vanlée (50) et soumise à un processus d'érosion littorale (signalé dès 1978), l'ancienne décharge de la Samaritaine impacte depuis plusieurs décennies la qualité paysagère du site mais aussi la qualité du milieu aquatique et les activités conchylicoles à proximité.

Son élimination était programmée mais une tempête a accéléré l'érosion et la libération de déchets sur la plage, rendant nécessaire une intervention d'urgence appuyée par la prise d'un arrêté préfectoral. Le Conservatoire du littoral a procédé à la réalisation de travaux de confinement de la décharge et de nettoyage de l'estran, dans un délai de 15 jours.

Le coût total de l'opération s'élève à 87 351 €.



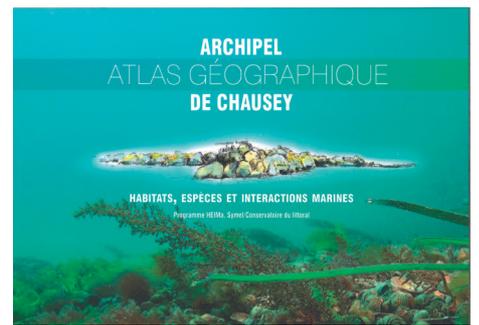
Intervention sur le milieu marin

HEIMA, amélioration de la connaissance et un grand pas pour le milieu marin subtidal de Chausey

Les îles Chausey, en Normandie, constituent l'entité la plus septentrionale des 15 îles du Ponant, nom donné à l'ensemble des îles en Manche et en Atlantique. L'archipel possède une importante diversité biologique : banquettes à lanice, herbiers de zostères, banc de maërl, haltes migratoires et de nidification pour les oiseaux ainsi qu'une diversité algale reconnue. Mais le milieu marin subtidal, toujours immergé et donc complexe à explorer, garde encore beaucoup de secrets.

Les connaissances acquises au cours du programme HEIMA (Habitats, Espèces et Interactions Marines) lèvent le voile... Les missions portées par l'Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer, le Centre national de la recherche scientifique et le Muséum National d'Histoire Naturelle ont abouti à une cartographie complète des habitats marins des substrats meubles, et à leur description. Cette cartographie révélant un milieu très fragmenté et diversifié est un outil précieux (et rare à ce niveau de précision !) pour la gestion de ces espaces marins. D'autres approches plus fonctionnelles apportent également des informations utiles sur les espèces marines phares de ce site, qu'elles soient rares ou plus communes. Ce travail s'est appuyé sur des partenariats existants, avec le soutien financier du Syndicat Mixte des Espaces Littoraux de la Manche (SyMEL), de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et de la Fondation Total. Il a fait émerger des réseaux de collaborations nouveaux et a élargi la sensibilisation aux enjeux de ce site exceptionnel.

Les partenaires et acteurs locaux assistant à la restitution de ce programme le 23 septembre sur le Marité à Granville ont conclu au succès de ce travail de 2012 à 2016 et soutiennent que les travaux doivent se poursuivre !



Vous pouvez télécharger les éléments sur le site du SyMEL

<http://www.symel.fr/index.php/archipel-de-chausey-heima/heima-actualites/documents-en-telechargement-heima>

Sensibilisation des plaisanciers à Chausey



Dans la continuité de la dynamique lancée en 2011 autour du groupe de travail « mouillages » (réflexion technique puis juridique sur l'occupation du Sound), le Conservatoire du littoral a répondu à un appel à projets de l'Agence des Aires Marines Protégées associée au réseau ECONAV : « éco-naviguer dans une aire marine protégée ».

Avec le soutien de l'Agence de l'eau Seine-Normandie, un programme de sensibilisation mêlant expérimentations et animations est donc en œuvre depuis le printemps 2016. Un guide des bonnes pratiques du plaisancier chausiais sera ainsi élaboré collectivement et des plaisanciers-volontaires de l'Association des Plaisanciers de Hérel testent durant deux saisons des alternatives à la peinture antifouling classique (nouveaux revêtements, ultrasons, nettoyage mécanique...) dans un souci de préservation de l'environnement marin.



Immersion de plaques pour tester les techniques antifouling

Un blog dédié recense l'actualité et les résultats du programme :

<http://plaisance-durable-chausey.fr/>



Intervention sur le bâti

Le Moulin Cardin fait peau neuve



Acheté par le Conservatoire du littoral en 1993, le Moulin Cardin a servi, jusqu'en 2005, de bureau au garde du littoral. Puis en 2008, soutenue par le Département de la Manche et portée par la volonté de la commune de Fermanville, sa restauration a permis de valoriser ce patrimoine bâti pour l'ouvrir au public, en créant un gîte d'étape. En 2015, une nouvelle phase de travaux a été menée par la mairie de Fermanville pour améliorer la qualité d'accueil. La décoration et l'aménagement

intérieur ont été entièrement rénovés. La cuisine et les sanitaires ont été refaits et apportent au gîte du Moulin Cardin lumière, espace et confort.

D'une capacité d'accueil de 6 personnes, le gîte est aujourd'hui labellisé 3 épis chez Gîtes de France. La valorisation de ce bâtiment permet de faire découvrir des paysages protégés par le Conservatoire du littoral, ses missions. Il donne l'occasion de pénétrer plus avant dans la connaissance de la faune, de la flore et des milieux naturels, grâce à l'esprit « nature » développé dans le gîte (malle pédagogique, décoration et sceau en bronze de l'emblème du Conservatoire du littoral « le chardon bleu des dunes »).



Réervations sur : <http://www.gites-de-france.com/location-vacances-Fermanville-Gite-Le-Moulin-Cardin-50G677.html>

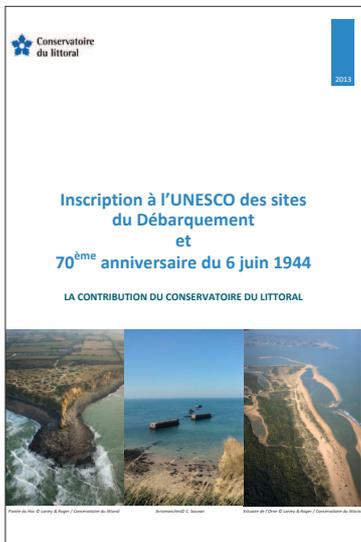


Projets de territoire

Le projet d'inscription à l'UNESCO des sites du Débarquement



Depuis plusieurs années, le Conservatoire du littoral participe au projet d'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO des sites du Débarquement du 6 juin 1944 porté par la Région Normandie. Plusieurs sites du Conservatoire du littoral sont concernés.



En 2014, le Conservatoire a réalisé une contribution au projet UNESCO à l'occasion du 70ème anniversaire du Débarquement. Il a été constaté que ce sont les sites protégés au titre de la loi de 1930 sur les paysages ou disposant de la protection foncière qui répondent le plus aux critères de l'UNESCO. La démonstration est faite que les protections (réglementaires ou foncières) constituent une plus value dans le projet de candidature.

En 2016, le Conservatoire a participé à l'élaboration du plan de paysage de ces sites. L'expérience acquise depuis plus de 40 ans en matière de protection des sites historiques permet de maintenir la qualité et l'esprit des lieux de ces sites emblématiques de la bataille de Normandie.

Le projet d'Opération Grand Site Etretat – Côte d'Albâtre



Dès le lancement par l'Etat et le Département de Seine Maritime de la démarche d'Opération Grand Site d'Etretat – Côte d'Albâtre, le Conservatoire du littoral s'y est associé afin de participer à la protection et à la valorisation de ce paysage emblématique de la côte d'Albâtre.

En 2016, le Conservatoire du littoral a diffusé une contribution réalisée sous l'angle paysager et en lien avec les orientations de la stratégie foncière à l'horizon 2050.

C'est dans le cadre de l'OGS que la chapelle d'Etretat acquise en 2014 et le phare d'Antifer se trouveront valorisés et ouverts au public. Les orientations seront définies en 2017 en lien avec les communes, le Département, la Région et l'Etat.



Le projet territorial de la basse vallée de la Saône

La basse vallée de la Saône (76), comprise dans la zone d'intervention du Conservatoire, doit faire face à la présence du risque d'inondation, de submersion marine et aux effets du changement climatique. Ce projet propose une stratégie d'adaptation progressive du territoire au travers de trois axes : risques, socio-économique, environnemental.

Cette démarche se traduit au travers d'une trajectoire globale, validée en septembre 2016 par le Comité de pilotage. Elle s'accompagne d'une vingtaine de fiches-actions. La communication autour du projet est un des points majeurs : animations d'ateliers de concertation avec l'ensemble des acteurs (locaux et institutionnels), rédaction de lettres d'information sur l'avancée du projet, édition de quatre posters exposant l'ensemble de la trajectoire globale du projet territorial et sa mise en œuvre opérationnelle.

Le projet a été validé, les prochaines perspectives de travail seront d'identifier les maîtres d'ouvrages et les financeurs.



Programmes spécifiques



Natura 2000 sur le littoral

Un plan de gestion pour la zone de protection renforcée du banc des oiseaux (Estuaire de l'Orne)

L'estuaire de l'Orne abrite une diversité de milieux utilisés par l'avifaune tout au long de l'année, ce qui lui a valu en 2005 d'être désigné en site Natura 2000.

A marée haute, le Banc des oiseaux demeure l'espace le plus fréquenté par les oiseaux. Cette avancée sableuse attire également un public important (sportifs, pêcheurs, randonneurs, etc.). Cette concentration d'activités sur un territoire aussi restreint génère des dérangements sur les populations d'oiseaux et amoindrit considérablement les capacités d'accueil de l'estuaire.

Face à ces constats, les acteurs du territoire ont décidé de créer un espace de quiétude pour les oiseaux et de consolider la réglementation qui doit s'y appliquer. Ainsi, depuis le 16 novembre 2015, l'accès au Banc des oiseaux est interdit par arrêté préfectoral. Un plan de gestion, élaboré par le Conservatoire du littoral et validé en Comité de pilotage Natura 2000, vient compléter le dispositif de protection en précisant les opérations de communication, de suivi et d'évaluation qui seront à déployer durant la période 2016-2020.



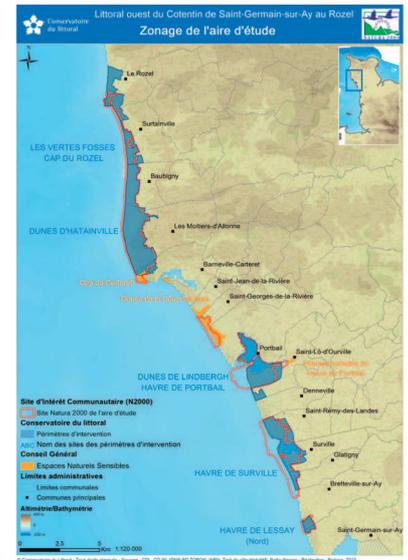
© M. Dehaye

Plus d'information sur le site : <http://littoral-normand.n2000.fr>

Poursuite de l'élaboration de deux «Documents Uniques» de gestion

Le Conservatoire du littoral a entamé en 2015 une démarche novatrice sur deux secteurs dans la Manche : l'objectif est de réunir dans un seul et même document les orientations et actions qui relèvent des objectifs de préservation du Conservatoire du littoral et du réseau européen Natura 2000.

Cette démarche, qui implique le SyMEL en tant que gestionnaire, mais aussi élus, acteurs et usagers des sites réunis au sein de groupes de travail, en salle mais aussi sur le terrain, s'est poursuivie en 2016 avec comme objectif une adoption de ces deux Documents Uniques courant 2017.



ROLNP : le suivi de la topo-bathymétrie du littoral de Normandie et des Hauts de France a commencé

Depuis 2013, le Réseau d'Observation du Littoral Normand et Picard (ROLNP) œuvre pour la mise en place d'une stratégie de suivi fiable, homogène, récurrent et pérenne du littoral.

Aujourd'hui, ce travail prend corps avec le lancement des premiers vols Lidar topo-bathymétriques, en partenariat avec le SHOM, en charge du volet maritime du programme national Litto3D®.

A l'automne 2016, le nord et l'ouest Cotentin ont été volés et des premiers essais ont eu lieu autour de Dunkerque. Le reste du littoral sera levé au printemps 2017. Les premiers résultats seront livrés à partir d'avril 2017.

Ce projet est réalisé en partenariat avec la Région Normandie, la Région Hauts-de-France, le Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, l'Europe (FEDER), les Agences de l'eau Seine Normandie et Artois Picardie et le Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale.



Réseau d'Observation du Littoral Normand et Picard



© N. Alleman

Plus d'information sur : <http://www.rolnp.fr>



© F. Larrey/CDL

Site du Cap d'Ailly (76)



Conservatoire du littoral

Conservatoire du littoral
Délégation Normandie
5/7 rue Pémagnie – BP 546
14037 CAEN Cedex
Tél : 02 31 15 30 90 - Fax : 02 31 15 30 99
normandie@conservatoire-du-littoral.fr
www.conservatoire-du-littoral.fr